

**SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

Le dix-huit septembre deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	12 septembre 2018	Affichée le	12 septembre 2018
Membres en exercice :	14	Membres présents :	10
Nombre de pouvoir :	1	Nombre de votants :	11

**Présents :** Mesdames CHEVAL Céline, DEVAUX Carole, HAMELIN Laurence, LELEU Véronique  
Messieurs PAUMIER Jacky, GAMBLIN Hervé, LELIEUR Charles, GOUJON Jackie,  
MEEUS Marcel, MARTIN Lionel

**Absents excusés :** Mesdames PREVOTEAU Andrée, Messieurs GAUTHIER Patrice, NONCHE Frédéric

**Absent non excusé :** Monsieur FICHOT Nicolas

**Pouvoir :** Monsieur GAUTHIER Patrice donne pouvoir à Monsieur PAUMIER Jacky,

Formant la majorité des membres en exercice,  
Monsieur Jackie GOUJON a été désigné comme secrétaire de séance

**Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 14 juin 2018.**

**DM n°1 - EMPRUNTS - Délibération 018-2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant les emprunts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

de procéder au vote du virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2018

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
16	1641	OPFI		Emprunts	34,89
DI					
<b>Total</b>					<b>34,89</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
21	21578	94		Autre matériel et outillage	- 34,89
DI					
<b>Total</b>					<b>- 34,89</b>

**DM n°2 – POSE CLOTURE - Délibération 019-2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant la pose la clôture de l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

de procéder au vote du virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2018

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
21 DI	2128	94		Agencements et Aménagements	2960,89
<b>Total</b>					<b>34,89</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Nature	Montant
21 DI	21578	94		Autre matériel et outillage	- 2960,89
<b>Total</b>					<b>- 2960,89</b>

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE-AUTORISATION - Délibération 020-2018**

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à :

- signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- procéder à toutes formalités afférentes

**REMBOURSEMENT GROUPAMA Délibération 021-2018**

Monsieur le Maire fait part à son conseil du remboursement par chèque de la société d'assurances Groupama concernant les cotisations 2018 des contrats automobile, tracteur et matériel agricole et dont le montant s'élève à 142,73 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder à son encaissement.

**RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIERE Délibération 022-2018**

Monsieur le Maire fait part à son conseil du devis proposé par l'Association CURSUS dont le montant s'élève à 25 899,30 € et dont la Communauté d'Agglomération Seine-Eure participerait à hauteur de 23 384,76 €, soit 2514,54 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

**AMENAGEMENT DE SECURITE RD 81 - Délibération 023-2018**

Monsieur le Maire donne compte-rendu de l'appel d'offre réalisée pour l'aménagement de sécurité sur la Route Départementale 81 et dont l'ouverture des plis et la prise de connaissance du rapport d'analyse se déroulait le 4 septembre 2018.

Devis des entreprises concernées :

- VIAFRANCE pour un montant de 59 772,91 € HT
- MBTP pour un montant de 46 768,00 € HT

Lors du rapport d'analyse des offres, l'Ingénierie 27 du Conseil Départemental 27 propose de déclarer le marché infructueux et de relancer une nouvelle consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de relancer une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire expose,

Madame Christiane DUPUY, Adjoint Administratif Territoriale Principal de 2<sup>ème</sup> classe, est mise à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Son remplacement sera assuré par Madame Christine LEMULLIER, rédacteur de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la création d'un poste de rédacteur et ce, au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE-INTERCOMMUNALITE-RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE-ADOPTION - *Délibération 025-2018***

Monsieur le Maire rapporte que la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 29 mai 2018 pour se prononcer sur :

- Le transfert des charges relatif aux frais de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes d'Alizay, Criquebeuf, Les Damps, Martot et Terres de Bord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le transfert de charges relatif au transfert de la compétence enfance/jeunesse des communes d'Acquigny, Andé, Léry et Poses.

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré :

**Vu** le rapport de la CLECT

**Approuve** son contenu et les montants des attributions de compensation qui en résultent pour les communes concernées.

**PLUi-H : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) - *Délibération 026-2018***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-12,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 14 décembre 2011,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2 approuvé le 27 février 2014,

Vu la délibération du conseil Communautaire en date du 22 février 2018, portant extension du périmètre d'élaboration du PLUi-h et définissant les nouvelles modalités de concertation

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) modifié transmis à la commune comme support de débat,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD,

Monsieur le Maire invite les élus à débattre des orientations générales de ce document et à en prendre acte.

Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment sur les points suivants : néant

Le Maire remercie tous les élus qui ont contribué au débat sur le PADD, il précise que ce dernier fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD du Plan

d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUiH) et du débat qui s'est tenu.

La délibération sera transmise au préfet et à la communauté d'agglomération Seine-Eure et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

- procéder à toutes formalités afférentes

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H)**  
Réunion publique le mardi 2 octobre 2018 à 19h à la salle André DUPUY à St Didier des Bois
- **Réforme des modalités d'inscriptions sur les listes électorales**

Nouveau dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2019: mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE

Après un tour de table, la séance est levée à 19h30